NOTE DE CADRAGE

DEMANDE DE FINANCEMENT DES ACTIONS

MENÉES AU TITRE DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)

CAMPAGNE 2021

INTRODUCTION

Pour la seconde année, l'Agence Nationale du Sport donne la possibilité à la Fédération Française d'Escrime de mettre en œuvre sa stratégie de développement au plus près des territoires en déclinant son Projet Sportif Fédéral (PSF).

L'ensemble des crédits alloué à la FFE pour cette campagne 2021 s'élève à 1 409 300 € et se décompose comme suit :

- Dotation globale : 1 193 150 €, dont 94 000 € consacrés exclusivement au développement de la pratique féminine (demande spécifique ANS : + 25% par rapport à la campagne 2020)
- Enveloppe complémentaire « Plan France Relance » : 216 150 € seront fléchés vers les clubs (voir : objectif opérationnel spécifique « Plan France Relance »)

Cette enveloppe totale représente une augmentation substantielle par rapport à 2020, et doit nous permettre de relancer notre sport dans les meilleures conditions, dès que les restrictions sanitaires seront levées, avec une attention particulière pour les projets de clubs.

MODALITES D'ORGANISATION

Les porteurs de projets éligibles sont les clubs affiliés à la FFE respectant l'article 8.1.5 des statuts, les comités départementaux, les associations territoriales et départementales d'Escrime (ATE/ADE) et les comités régionaux.

Toutes les demandes de subvention territoriale au titre du PSF doivent être formulées via la plateforme Le Compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login

Le seuil minimum de financement est de :

- 1 500 € pour le total des actions PSF d'une même structure
- 1 000 € pour les territoires ruraux et les projets entrant dans le cadre du Plan France Relance

Le plafond maximal de financement sera de 70% du budget total des actions (hors objectif « Plan France Relance » où ce plafond peut atteindre 100 %).

La déclinaison du projet sportif fédéral se compose de cinq objectifs opérationnels :

- Développement de la pratique
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Promotion du sport santé
- Plan France Relance
- Accession au sport de haut-niveau

Un seul dossier est possible par porteur de projets, (dans la limite de 4 actions par club, 5 par association territoriale et départementale d'escrime (ATE/ADE).

La demande de subvention doit être finalisée au plus tard le lundi 31 mai 2021.

L'instruction des demandes de subvention sera gérée par les commissions régionales dans le cadre de leur enveloppe dédiée. (Liste des membres des commissions régionales)

La validation de l'ensemble des dossiers sera effectuée par la commission nationale.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

L'envoi des notifications d'accord et de refus ainsi que le versement des subventions sera effectué par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Les structures devront dans les six mois suivant la réalisation des actions, fournir les comptes rendus des actions financées de façon dématérialisée sur *Le Compte Asso*.

Rappel pour information :

Concernant l'aide à l'emploi de l'Agence nationale du Sport, les demandes sont à déposer sur Le Compte Asso et seront traitées par les référents emplois des services déconcentrés du ministère, hors dotation fédérale. Les aides à l'emploi peuvent être contractualisées entre un et trois ans pour un montant de 12K€ maximum par poste. Une priorité sera accordée au recrutement des jeunes de moins de 25 ans dans le cadre du dispositif gouvernemental « 1 jeune 1 solution ».

Le souhait de la FFE est d'orienter le soutien prioritairement en faveur du développement et de la pérennisation d'emploi d'enseignant d'escrime en fonction des besoins des territoires. La mutualisation de l'emploi entre différentes structures peut être un critère de pérennisation à prendre en compte.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Le porteur de projet souhaitant faire une demande de subvention devra obligatoirement fournir les documents suivants :

- Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations
- Numéro de SIRET de l'association
- Attestation d'affiliation à la FFE
- Statuts
- Liste des dirigeants
- Rapport d'activité approuvé lors de la dernière assemblée générale
- Comptes approuvés du dernier exercice clos
- Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours)
- Compte rendu PSF 2020 (pour les associations ayant reçu une aide dans le cadre PSF 2020)
- Projet associatif
- RIB de l'association lisible et récent
- Pour les clubs : déclaration sur l'honneur du président(e) attestant que 100% de ses membres sont licenciés à la FFE

CALENDRIER

Le lundi 26 avril 2021

Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers sur le compte asso et compte rendu des dossiers PSF 2020

Le lundi 31 mai 2021

Cloture du compte asso et fin du dépôt des dossiers

Le vendredi 25 juin 2021

Fin de l'instruction des demandes de subvention par les commissions régionales et des comptes rendus 2020: renvoie à la FFE

FIN JUIN 2021

Transmission des propositions de subventions, après validation, par la FFE à l'ANS

AOÛT / SEPTEMBRE 2021

Mise en paiement par l'ANS

ACCOMPAGNEMENT

La Fédération Française d'Escrime propose d'accompagner les clubs et les comités régionaux dans ce nouveau dispositif et les aider dans leur demande de subvention.

Pour toute demande de renseignements, une adresse mail est à utiliser : psf@ffescrime.fr

Monsieur Sébastien BARROIS, cadre technique en charge de la mise en place du PSF, sera le relais en cas de difficultés rencontrées.

Vous pouvez aussi contacter votre référent régional (liste disponible sur le site de la FFE).

LIENS UTILES

Site Compte Asso : https://lecompteasso.associations.gouv.fr
Site FFE / page dédiée au PSF : https://www.escrime-ffe.fr/fr/ffe/vie-du-club-et-des-comites/projet-sportif-federal-psf.html

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

TRAITEMENT DES DOSSIERS
-
PROJET SPORTIF FEDERAL 2021

FFE – DTN / avril 2021

MÉTHODE DE TRAITEMENT ET D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Dépôt des demandes de subvention via Le Compte Asso
- Instruction par les commissions régionales dans le cadre de leur enveloppe dédiée
- Validation de l'ensemble des dossiers par la commission nationale
- Les CTS sont membres de droit des commissions d'instruction à titre consultatif

DÉCLINAISON DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL PAR OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIFS

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

- ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES ESCRIMEURS À FORT POTENTIEL
- DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE
- DIVERSIFICATION DES PRATIQUES
- FORMATION CONTINUE
- FORMATION FÉDÉRALE
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- PROMOTION DE L'ESCRIME EN FAVEUR DES PUBLICS SCOLAIRES
- STRUCTURATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

DÉCLINAISON DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL PAR OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIFS

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

- ARBITRAGE
- INTÉGRATION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP
- PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT
- VALEURS DE L'OLYMPISME

PROMOTION DU SPORT SANTÉ

- ESCRIME THÉRAPEUTIQUE
- ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE

DÉCLINAISON DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL PAR OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIFS

PLAN FRANCE RELANCE

par les clubs uniquement

- AIDE AUX ASSOCIATIONS EN GRANDE DIFFICULTÉ
- AIDE POUR LA REPRISE D'ACTIVITÉS SPORTIVES
- AIDE LIÉE AUX PROTOCOLES SANITAIRES

DÉCLINAISON DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL PAR OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET DISPOSITIFS

ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Par les Comités Régionaux uniquement

EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR) - ACTIONS SPORTIVES	EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR) - ENCADREMENT	EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR) - OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT
PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL (PPF) - ACTIONS SPORTIVES	PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL (PPF) - ENCADREMENT	PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL (PPF) - OPTIMISATION DE L'ENTRAINEMENT

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF / MODALITÉ :
ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES ESCRIMEURS À FORT POTENTIEL (M13 à M20)

EXEMPLES D'ACTIONS :

- AIDE AUX FRAIS DE STAGES
- AIDE AUX COÛTS DES COMPÉTITIONS ET ENTRAINEMENTS
- AIDE À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF / MODALITÉ :
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉMININE

EXEMPLES D'ACTIONS :

- TARIF PRÉFÉRENTIEL (SUR LES LICENCES, COTISATIONS,…)
- ACHAT DE MATÉRIEL (BUSTIERS, …)
- ANIMATION, COMMUNICATION AUTOUR DE LA PRATIQUE FÉMININE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

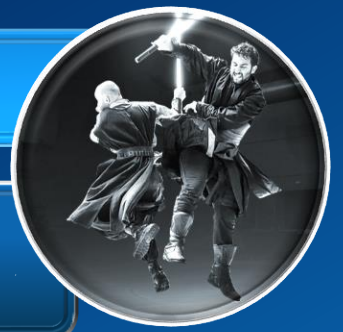

DISPOSITIF / MODALITÉ :
DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

EXEMPLE D'ACTION :

MISE EN PLACE OU ACCOMPAGNEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES AU SEIN DU CLUB : ESCRIME ARTISTIQUE, SABRE LASER, …

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF / MODALITÉ :
FORMATION CONTINUE

EXEMPLE D'ACTIONS :

FORMATION DES ENSEIGNANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF / MODALITÉ :
FORMATION FÉDÉRALE

EXEMPLES D'ACTIONS :

- AIDE À LA FORMATION DES ANIMATEURS ET DES ÉDUCATEURS
- ACCOMPAGNEMENT DES ÉDUCATEURS VERS LE CQP MONITEUR D'ESCRIME (STAGE DE 20H)
- SOUTIEN AUX TUTEURS DANS LE CADRE DE LA FORMATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF / MODALITÉ :
FORMATION PROFESSIONNELLE

EXEMPLES D'ACTIONS :

- ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION DES PRÉVÔTS D'ETAT _ BPJEPS POLYVALENT À 2 ARMES
- ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION DES MAÎTRES D'ARMES _ DEJEPS POLYVALENT DANS LES 3 ARMES
- ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION DES MAÎTRES D'ESCRIME_ DESJEPS SPÉCIALISTE DANS 1 ARME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF / MODALITÉ :
PROMOTION DE L'ESCRIME EN FAVEUR DES PUBLICS SCOLAIRES

EXEMPLES D'ACTIONS :

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE ESCRIME AU SEIN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE :

FORMATION DES CPC, CPD, ETAPS, PROFESSEURS DES ÉCOLES

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE ESCRIME AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DU SECONDAIRE :

FORMATION DES PROFESSEURS D'EPS

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL

MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE ESCRIME AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

DISPOSITIF / MODALITÉ :
STRUCTURATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

EXEMPLES D'ACTIONS :

- ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES AFFILIÉES (AIDES AUX CLUBS, CD, CID, ATE)
- MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION SPORTIVE TERRITORIALE (COMPÉTITIONS TERRITORIALES, …)
- DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DANS LES ZONES CARENCÉES

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

DISPOSITIF / MODALITÉ :
ARBITRAGE

EXEMPLES D'ACTIONS :

ACCOMPAGNEMENT ET AIDES AUX DÉPLACEMENTS DES ARBITRES EN FORMATION

AIDE À LA FORMATION CONTINUE DES ARBITRES

MISE EN PLACE DE LA FORMATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAUX ET / OU RÉGIONAUX
(action uniquement portée par les CD, ATE, CR)

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

DISPOSITIF / MODALITÉ :
INTÉGRATION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

EXEMPLE D'ACTION :

INTÉGRATION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP (HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ)

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

DANS LE SPORT ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES VIOLENCES

DISPOSITIF / MODALITÉ :
PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT

EXEMPLES D'ACTIONS :

ACTION DE VALORISATION DE L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT

LUTTE CONTRE LES DÉVIANCES (DOPAGES, HARCÈLEMENT, RADICALISATION, …)

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL :
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

DISPOSITIF / MODALITÉ :
VALEURS DE L'OLYMPISME

EXEMPLES D'ACTIONS :

- CRÉATION ET PROMOTION DES CLASSES « GÉNÉRATION 2024 »
- PROMOTION ET JO DE PARIS 2024
- HÉRITAGE PARIS 2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

DISPOSITIF / MODALITÉ : ESCRIME THÉRAPEUTIQUE

EXEMPLES D'ACTIONS :

- ESCRIME ET CANCER DU SEIN
- ESCRIME SUR ORDONNANCE (AFFECTION DE LONGUE DURÉE)
- STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES (SVS)
- HARCÈLEMENTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

DISPOSITIF / MODALITÉ : ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE

EXEMPLES D'ACTIONS :

- MISE EN PLACE DE LA PRATIQUE « ESCRIME SANTÉ BIEN-ÊTRE » (HORS ALD)
- ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)
- PATIENTS COVID

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PLAN FRANCE RELANCE (dispositif réservé aux clubs)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
AIDES AUX ASSOCIATIONS EN GRANDE DIFFICULTÉ

EXEMPLES D'ACTIONS :

PERTE DE LICENCES (PLUS DE 30%)

PROBLÈME DE TRÉSORERIE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PLAN FRANCE RELANCE (dispositif réservé aux clubs)

DISPOSITIF / MODALITÉ : AIDES POUR LA REPRISE D'ACTIVITÉS SPORTIVES

EXEMPLES D'ACTIONS :

- PROMOTION
- COMMUNICATION
- TARIF PRÉFÉRENTIEL
- COMPÉTITIONS TERRITORIALES OU NATIONALES

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PLAN FRANCE RELANCE (dispositif réservé aux clubs)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
AIDES LIÉES AUX PROTOCOLES SANITAIRES

EXEMPLES D'ACTIONS :

- PRODUITS
- ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS
- INDEMNISATION D'UNE PERSONNE RÉFÉRENTE COVID

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU (dispositif réservé aux comités régionaux)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE – ACTIONS SPORTIVES

EXEMPLES D'ACTIONS :

- STAGES
- REGROUPEMENTS
- DÉPLACEMENTS COMPÉTITIONS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU (dispositif réservé aux comités régionaux)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE – ENCADREMENT

EXEMPLES D'ACTIONS :

- VACATIONS
- FORMATIONS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU (dispositif réservé aux comités régionaux)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE – OPTIMISATION DE L'ENTRAÎNEMENT

EXEMPLES D'ACTIONS :

- MATÉRIELS LÉGERS
- PRESTATIONS DE SERVICES
- PRESTATIONS PARAMÉDICALES (KINÉ, MÉDECIN,…)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU (dispositif réservé aux comités régionaux)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL – ACTIONS SPORTIVES

Rappel des structures concernées :

CREFED mixte épée – Creps Bordeaux Aquitaine (Talence)
CREFED mixte sabre – DR Occitanie (Tarbes)
CREFED mixte fleuret – DR Martinique (Fort de France)
CREFED mixte épée – DR Martinique (Fort de France)
CREFED mixte épée – DR Bourgogne-Franche-Comté (Nevers)
CREFED mixte épée – DR Pays de la Loire (Nantes)
CREFED mixte sabre – DR Auvergne-Rhône-Alpes (Meylan)

EXEMPLES D'ACTIONS :

- STAGES
- REGROUPEMENTS
- DÉPLACEMENTS COMPÉTITIONS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU (dispositif réservé aux comités régionaux)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL – ENCADREMENT

Rappel des structures concernées :

CREFED mixte épée – Creps Bordeaux Aquitaine (Talence)
CREFED mixte sabre – DR Occitanie (Tarbes)
CREFED mixte fleuret – DR Martinique (Fort de France)
CREFED mixte épée – DR Martinique (Fort de France)
CREFED mixte épée – DR Bourgogne-Franche-Comté (Nevers)
CREFED mixte épée – DR Pays de la Loire (Nantes)
CREFED mixte sabre – DR Auvergne-Rhône-Alpes (Meylan)

EXEMPLES D'ACTIONS :

VACATIONS

FORMATIONS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU (dispositif réservé aux comités régionaux)

DISPOSITIF / MODALITÉ :
PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL – OPTIMISATION DE L'ENTRAÎNEMENT

Rappel des structures concernées :

CREFED mixte épée – Creps Bordeaux Aquitaine (Talence)
CREFED mixte sabre – DR Occitanie (Tarbes)
CREFED mixte fleuret – DR Martinique (Fort de France)
CREFED mixte épée – DR Martinique (Fort de France)
CREFED mixte épée – DR Bourgogne-Franche-Comté (Nevers)
CREFED mixte épée – DR Pays de la Loire (Nantes)
CREFED mixte sabre – DR Auvergne-Rhône-Alpes (Meylan)

EXEMPLES D'ACTIONS :

- MATÉRIELS LÉGERS
- PRESTATIONS DE SERVICES
- PRESTATIONS PARAMÉDICALES (KINÉ, MÉDECIN,…)